

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION PERMANENTE
DU BARREAU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-ILES-DE-LA-MADELEINE

Le statut de dispensateur reconnu de notre Barreau est maintenant révoqué depuis le 1er avril 2019. Il n'est plus nécessaire d'obtenir la reconnaissance des formations que nous organisons de la part du Barreau du Québec. Nous continuons toutefois à vous offrir des formations respectant les critères de reconnaissance afin de vous aider à remplir votre obligation de formation qui est toujours de 30 heures par période de référence de deux ans.

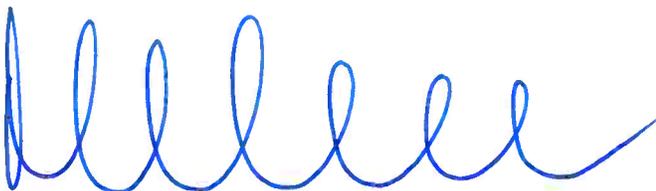
Lors de notre congrès de mai 2019 à Percé, il était possible pour un participant de profiter d'un total de 15 heures de formations.

Une formation a été également organisée et dispensée gratuitement dans notre section à Matane le 6 juin 2019 alors que Me Guillaume Amiot et Monsieur Stéphane Gauvin de Raymond Chabot Grant Thornton donnaient une formation de 3 heures intitulée : Divers impacts pratiques de l'insolvabilité pour les partenaires du syndic et revue de la jurisprudence récente en matière d'insolvabilité. Le nombre de participants fut de 7 avocats. Cette même formation a une nouvelle fois été offerte lors de la rentrée judiciaire à New-Carlisle le 29 août 2019 et a alors accueilli 13 avocats, un véritable succès.

Je tiens à souligner qu'au cours de la dernière année, en plus Me Guillaume Amiot, plusieurs d'entre nous nous ont fait le plaisir de partager généreusement leurs connaissances afin que tous les membres de notre section puissent bénéficier de leur expérience dans le cadre des formations de grande qualité qui nous ont été offertes. Il s'agit de Me Catherine Duguay, Me François Bérubé, Me Nancy Lajoie, Me Céline Nadeau, Me Julie Lechasseur, Me Hugo Caissy, Me Sébastien Caron et Madame la juge administrative Louise Desbois qui ont accepté, à la demande du comité organisateur du congrès de Percé, d'offrir des formations qui étaient des plus intéressantes et adaptées à notre réalité.

Vous pouvez donc compter sur ma disponibilité afin de vous aider à dispenser des formations, que ce soit dans le cadre d'un prochain congrès, lors de la rentrée judiciaire ou à tout autre moment de l'année si vous pensez à un sujet de formation qu'il vous plairait de partager avec nous.

Rivière-du-Loup, le 4 mai 2020



MONIA MINVILLE

Responsable du comité de formation permanente